



# NAO DU 19 MARS 2008 A ANDREZIEUX 3ème rencontre

## On reste sur le scénario catastrophe !

On garde les propositions du 7 mars.

On rajoute une proposition concernant les non impactés par le SMIC. Au chapitre « seconde mesure ».

On retire la proposition concernant la possibilité de prendre un repas dans les plages, etc.... (au chapitre « troisième mesure »).

### PREMIERE MESURE :

GRILLE DE SALAIRE D'ENTREPRISE :

AU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2008		AU 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2008	
NIVEAU - ECHELON	TAUX HORAIRE	NIVEAU- ECHELON	TAUX HORAIRE
N1 E1	8,44	N1 E1	8,64
N1 E2	8,48	N1 E2	8,68
N1 E3	8,52	N1 E3	8,72
N2 E1	8,70	N2 E1	8,91
N2 E2	8,87	N2 E2	9,08
N2 E3	9,04	N2 E3	9,25
N3 E1	9,55	N3 E1	9,78
N3 E2	10,03	N3 E2	10,27
N3 E3	10,52	N3 E3	10,76
POUR L'ENCADREMENT			
NIVEAU- ECHELON	Revenu Brut Annuel	NIVEAU - ECHELON	Revenu Brut Annuel
N4 E1	25 800	N4 E1	26 100
N4 E2	32 800	N4 E2	33 100
N4 E3	35 800	N4 E3	36 100

En pourcentage :

ECHELONS - NIVEAUX	POURCENTAGE
N1 E1	2,37 %
N1 E2	2,84 %
N1 E3	3,31 %
N2 E1	5,19 %
N2 E2	5,45 %
N2 E3	5,11 %

## **SECONDE MESURE :**

AGRR AU 1 04 2008 APPLICATION DU TAUX 60/40.  
RETABLISSEMENT DES 0,643 %, CE QUI CORRESPOND A :

<b>ECHELONS ET NIVEAUX</b>	<b>POURCENTAGE</b>
N1 E1	3,013 %
N1 E2	3,487 %
N1 E3	3,961 %
N2 E1	5,838 %
N2 E2	6,012 %
N2 E3	5,755 %

**REVALORISATION NON IMPACTE SMIC + GRILLE.**

Au 1/07/2008 = 2,643 % dont 0,643 au 01/04/2008 + 0,3 % au 1/09/2008

**AGENT DE MAITRISE :**

+ 1 % au 1er juillet + 1% au 1er septembre 2008

**CADRES :**

Pourcentage de la masse salariale = 2,5 % + entretien individuel.

## **TROISIEME MESURE :**

**PLATEAU REPAS**

3,21 € = 9,80 € passe au 01 07 2008 10 Euros.

**PAUSE LEGALE**

Pour 6 h et + = 30 Minutes au lieu de 20 Minutes.

**CREATION D'UN TEMPS DE PAUSE REPAS :**

De 11h à 14h30 et de 18h30 à 22h

**Suppression : Pause de 15 mn non rémunérée (essai du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 3 avril 2009)**

COMMISSION DE TRAVAIL DE OCTOBRE 2008 A JANVIER 2009, 7  
REPRESENTANTS POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES + 7 REPRESENTANTS  
POUR LA DIRECTION (1 REUNION PAR MOIS PENDANT 4 MOIS)

Sur les thèmes suivants :

Organisation, Coupures, Temps partiel, Fonctionnement, Repas, etc....

**CLASSIFICATION :**

Ouverture sur les classifications Octobre 2008.

Nouvelles fonctions.

Parcours professionnelle, etc...

**CARTE DE FIDELITE : AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008.**

5 % achat + 5 % produit casino + 25 % Cafétéria

Actuellement 25 % utilisateurs.

Propose une carte permettant d'avoir ses avantages.  
Facilités de paiement 6 fois sans frais pour 150 Euros d'achat, TV, Hifi, BLS,  
Bijouterie, Vélo...

#### ABONDEMENT :

##### Sur les 4 choix :

100 € = 100 %  
Entre 100 et 200€ = 75 %  
Entre 200 et plus = 50 %  
Abonnement passe de 800€ à 925€

#### NEGO GROUPE :

PERCO, PREVOYANCE, DEPENDANCE....

La CFDT a renouvelé la demande de rétroactivité concernant la cotisation AGRR sur 5 ans, suite à la fin « de non recevoir » de notre demande de négociation, et de notre intention de saisir les instances. Ce à quoi la direction a répondu que cela risque d'être long dans la résolution du sujet.

Le contexte de la grille de salaire d'entreprise reste le même, encore une fois une grille en dessous du niveau du SMIC sur 3 niveaux au minimum ??????

Sur les modalités proposées pour les repas, la CCN prévoit de nourrir les salariés. La direction nous répond que notre fonctionnement est parfait actuellement ?

## **SUITE ET FIN DE LA NAO**

### **CFDT, le parti pris de la solidarité**

✂-----

#### **COUPON - REPONSE**

**Consultation des sections sur l'opportunité de signature ou non de ces propositions.**

Cette NAO se décompose en 2 accords, un accord reprenant toutes les modalités déclinées ci-dessus et un accord reprenant la régularisation de la cotisation AGRR.

Ce deuxième accord nous interpellent alors que les textes AGRR cadraient déjà cette répartition 60/40 ?

**Signature des 2 accords :**

OUI

NON

Nombre d'adhérents : .....

**Retour avant le 26 mars (dernier délai pour signature)**

Coupon à envoyer à :

DSC CFDT Jacques SOLER  
2 les Brémondrières  
26120 MONTMEYRAN